Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Validité Assemblée Générale copropriété

Par LF45

Bonjour,
Le Syndic vient de m'adesser le PV de l'AG 2019 à laquelle j'étais absent, non représenté.
Je constate que le gardien (copropriétaire 128/10000) participe au vote, et possède même 3 pouvoirs pour 345/10000.
Observation: Il me semblait que les préposés du syndic n'ont pas le droit de participer au vote.

Une SCI (8 lots) de 914/10000 représente 5 autres copropriétaires pour 687/10000 (total donc 1601/10000)
Observation: Le règlement de la copropriété indique que: "aucun mandataire ne peut représenter + de 3 copropriétaires, à moins que le total des voix dont il dispose et celle de ses mandants n'excède pas 5% des voix du syndicat ..."

Même si les votes comptabilisés reflètent (à priori) point par point les décisions de chacun des copropriétaires représentés, la validité de cette AG me semble contestable, entraînant une possible demande d'annulation ?.